

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Samedi 13 Novembre 2021

ORDRE DU JOUR

9h00 : Pointage

9h30 Début de l'AG

Cette Assemblée Générale Statutaire se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

- | | |
|---|--|
| 1 - Allocution du Président | 8 - Modifications des statuts |
| 2 - Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale 2020 | 9 - Election des délégués à l'Assemblée Générale FFT 2021 |
| 3 - Rapport moral du Secrétaire Général | 10 - Questions aux Commissions |
| 4 - Rapport financier 2021 du Trésorier Général | 11 - Intervention ERD |
| 5 - Rapport du Commissaire aux Comptes | 12 - Intervention des CTR |
| 6 - Présentation du Budget 2022 | 13 - Remises des récompenses |
| 7 - Présentation et votes sur le projet "Vertou" | 14 - Interventions des personnalités et partenaires |



La Pommeraye - 49620 Mauges sur Loire (Les Jardins de L'Anjou)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Samedi 13 Novembre 2021



MANDAT

- Le Président du club est naturellement le Délégué du club à l'Assemblée Générale de Ligue

Au cas où il ne peut être présent, il doit compléter le mandat qu'il donne à son représentant du club en n'oubliant pas de préciser le n° du club et le n° de licence du Délégué du club. Le "mandat" doit signer le "bon pour acceptation".

Pour rappel, il n'est plus possible de donner procuration à un club.

- Pour un club omnisport, le Président de l'omnisport donne mandat au Président de la section tennis de son club (voir mandat club omnisport).



LICENCE 2022

Elle est exigée pour chaque Président ou Délégué de club.



PIECE D'IDENTITE

Elle est exigée pour chaque Président ou Délégué de club.



PASS SANITAIRE

Application des règles sanitaires en vigueur.

25 rue des Halles, CS 50053 - 85002 La Roche Sur Yon CEDEX

